



Déclaration de l'intersyndicale des retraité.e.s CGT - FO - CFTC - CFE.CGC - Solidaires - FSU - FGR.FP - LSR de Loire Atlantique réunie le 9 septembre 2022

Maintien des 5 structures de domiciles collectifs gérées par VYV3

NON à la fermeture de 75 places d'hébergement !

Le 27 avril dernier, le conseil d'administration du groupe VYV Pays de la Loire a décidé de fermer cinq domiciles pour personnes âgées dans l'agglomération nantaise : les Glycines à Sautron, la Crémetterie à Saint Herblain, la Butte Sainte-Anne, les Hauts de Chézine et Broussais à Nantes.

Alertées par les résidents, les familles, les personnels et les organisations syndicales des 5 structures de domiciles collectifs, les organisations de retraités de Loire Atlantique CGT- FO- CFTC- CFE-CGC- FSU- Solidaires- FGR et LSR :

- **Apportent tout leur soutien aux résident.e.s et au personnel dans leurs démarches pour obtenir le maintien de ces structures qui donnent pleinement satisfaction aux résidents et à leur famille.**
- **Exigent le maintien de ces structures et de ses 75 places d'hébergement.**
- **S'adressent solennellement au département pour que des mesures immédiates soient prises pour le maintien de ces structures.**

L'originalité de ces structures qui s'appuient sur des services de soins (SSIAD, IDE libéral,...) tient dans leur taille humaine (15 à 17 logements dans chacune d'entre elles) et leur inclusion dans les quartiers (commerces, services....).

Un des objectifs du Domicile collectif est de permettre au résident de conserver ses points d'ancrage affectifs et relationnels. Il lui offre un mode de vie le plus proche possible de ce qu'il connaissait auparavant à son domicile en conservant au maximum ses capacités physiques, mentales et affectives.

Le groupe VYV, qui se dit entrepreneur du « mieux vivre », a pris cette décision de cessation d'activités de ses 5 domiciles collectifs sans même rechercher des financements complémentaires auprès de financeurs.

Cette décision purement comptable ne va-t-elle pas à l'encontre des valeurs mutualistes ?

Le département qui a un rôle majeur dans l'hébergement des personnes âgées, et qui a fait de l'habitat un axe essentiel de son intervention peut et doit empêcher ces fermetures.

Ces dernières entraînent nécessairement le relogement des résidents dans les EHPAD du département déjà en très forte tension.

Elles se traduiraient par la perte de 75 places d'hébergement alors que le département est déjà à la peine, sans parler des conséquences pour la santé des résidents concernés.

Le vice-Président du Comité Départemental et Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie des personnes âgées (CDMCA) qui a rencontré les familles d'un des sites reconnaît qu'il a pu constater « *le climat convivial et l'aménagement harmonieux de cette petite unité de vie (...) le fonctionnement de l'établissement satisfait les résidents (...)* ».

La satisfaction des résidents n'est-ce pas le seul critère qui doit être retenu

A l'initiative des familles des résident.e.s des cinq collectifs menacés de fermeture, une pétition a été lancée et est en ligne. Nous vous invitons à vous y associer en la signant et en la faisant signer :

<https://www.change.org/p/non-a-la-fermeture-des-domiciles-collectifs-de-la-region-nantaise>

Les organisations de retraité.e.s

CGT - FO - CFE-CGC - CFTC - FSU - Solidaires - FGR et LSR appellent les familles, les personnels et les retraité.e.s à soutenir leur démarche en se rassemblant

**Lundi 17 octobre prochain à 11 heures
devant le Conseil départemental
Quai Ceineray à Nantes**

